



CHARTRE DES EQUIPES

Cette chartre a pour objectif de fixer réciproquement les droits et les devoirs des joueurs représentant les équipes et le Golf Club de Périgueux.

Elle sera lue ou diffusée par le capitaine à l'ensemble des membres de son équipe et signée par celui-ci.

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le coach sélectionne les joueurs de l'équipe.

Le coach, le directeur et le responsable des équipes veillent à ce que les équipes soient bien inscrites aux compétitions officielles.

Les décisions qui concernent notamment les sélections, l'ordre des départs, la composition de l'équipe, les joueurs qui jouent et ceux qui ne jouent pas... demeurent du seul ressort du coach.

Tout joueur ne respectant pas les termes de cette chartre ne sera plus membre de l'équipe jusqu'à nouvel ordre (sur décision de la Commission Sportive et du responsable des équipes après consultation des coach et capitaine).

2. LES DROITS DU JOUEUR

Le joueur sélectionné bénéficie :

- de remboursements de frais (cf. Note de Frais) liés aux compétitions sur justificatifs remis au capitaine puis au responsable des équipes pour validation. Il est désormais précisé qu'aucun remboursement pour les achats d'alcool ne sera accepté. Pour la location des chariots, la demande devra être préalablement validée par le responsable des équipes.
- d'un équipement vestimentaire aux couleurs du club suivant les conditions de prise en charge et de participation fixées par le club (dans le cas d'un tarif négocié). Cette dotation n'est pas effectuée chaque année.
- d'une carte de 11 seaux de practice sur notre golf, environ trois semaines avant la compétition. La demande se fera auprès du responsable des équipes ou du directeur du golf.

3. LES DEVOIRS DU JOUEUR

Le joueur sélectionné doit :

- être licencié au Golf de Périgueux et avoir acquitté une cotisation au club, en fonction de sa catégorie et de sa situation. Une cotisation symbolique pourra être demandée avec l'approbation de la commission sportive, sous couvert du comité directeur.

- participer autant que faire se peut à la « vie du club » : présence à l'Assemblée Générale et à des compétitions organisées par le club (Coupe de la Ville, Championnat du Club, événements ponctuels, ...) dont la liste sera arrêtée par le capitaine et le coach.
- porter l'équipement aux couleurs du club sur les compétitions et en représentation.
- respecter partenaires, étiquette, règlements, décisions...
- être présent toute la durée de la compétition pour laquelle il a été sélectionné sauf cas de force majeure et/ou entente préalable avec le coach ou le capitaine.
- ***être un joueur exemplaire animé de l'Esprit d'Equipe.***

Tout joueur représentant l'Equipe représente le Club, son attitude doit être irréprochable.

À Périgueux,

Le :

Nom :

Signature :